

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 2 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Georges RAVOIRE, Laurent CABANAS, Laurent CHAUVEAU, Karine SEYMOUR, Estelle FAURE, Hélène ZATKOWSKI, André VALETTE et Rozenn IRVOAS.

Absents excusés : Florence HUC, Serge PINA, Claude BERGES, Simone JULIEN, Laetitia LAPAIX, Dany DUBOIS et Pascal THIERRY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 26 février est approuvé à l'unanimité.

2. Débat sur le budget primitif 2019

➤ Délibération portant approbation du compte de gestion 2018 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur et l'état des restes à réaliser. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, Monsieur le Maire déclare aux conseillers que le compte de gestion dressé par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion communal 2018 à l'unanimité.

➤ Délibération portant approbation du compte administratif 2018 :

Monsieur le Maire présente les résultats du budget communal pour l'année 2018, le compte administratif est conforme aux comptes communaux du Trésor Public.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes :		
Prévisions	190 735,00 €	725 013,00 €
Recettes nettes	167 467,59 €	718 176,86 €
Dépenses :		
Prévues	190 735,00 €	725 013,00 €
Réelles	97 318,05 €	658 609,61 €
Résultat de l'exercice :		
Excédent	70 149,54 € (*)	59 567,25 €
Déficit		

(*) Sans compter les restes à réaliser de 65 300 €

Monsieur le Maire cède la présidence du conseil municipal à André VALETTE pour le vote et quitte la salle.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif communal 2018 à l'unanimité.

➤ Affectation du résultat :

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<u>Bilan 2017 positif</u>	172 126.63 €	46 502.88 €
		(fond de réserve)
	72 129.00 €	100 000 €
<u>Affectation des résultats 2018</u>	(fond de réserve)	(intégré en investissements)
	+	
<u>Bilan 2018-</u>	59 567.25 €	70 149,54 €
<u>Cumul avec fond de réserves</u>	131 696.25 €	116 652.54 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 60 848 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement. Le reliquat restant en fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

➤ Subventions aux associations : Monsieur le Maire propose la répartition des subventions aux associations :

- La subvention exceptionnelle pour le voyage scolaire du 19 au 22 mars 2019 est ajoutée à la coopérative scolaire soit 10 € par enfants participants (vote du conseil du 26 février 2019).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ACCA	415 €	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	430 €
Association bouliste	595 €	607 €	607 €	607 €	607 €	607 €	620 €
Comité des Fêtes	8 100 €	7 400 €					
Labastide en Fête			7 400 €	7 400 €	7 400 €	7 500 €	7 600 €
Coopérative scolaire	985 €	1 305 €	990 €	1 290 €	990 €	1 000 €	2 040 €
FNACA	100 €	102 €	102 €	102 €	102 €	102 €	102 €
Foyer Rural	2 030 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 100 €
ACLB Rugby	2 510 €	2 560 €	2 560 €	2 560 €	2 560 €	3560 €	2 600 €
Parents d'élèves	515 €	530 €	530 €	530 €	530 €	550 €	560 €
Arbres et Paysages d'Autan		100 €	100 €	330 €	100 €	100 €	100 €
Lecteur du Val	35 €	50 €	50 €	50 €		50 €	50 €
Sport Santé				100 €	100 €	100 €	102 €
	15 285 €	15 154 €	14 839 €	15 469 €	14 889 €	16 069 €	16 304 €

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

➤ Taux des taxes communales :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le produit des taxes pour cette année est de 364 262 € sans changer les taux. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de ne pas augmenter les taxes pour la troisième année et pour ne pas alourdir les dépenses des administrés.

Après étude par le conseil municipal, il est proposé de **ne pas augmenter** les taux d'imposition communaux:

- Taxe d'habitation : 14.96 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 13.05 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 64.74 %

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

➤ Monsieur le Maire présente le projet de budget 2019 en détail.

• **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Charges générales	212 600	Atténuations de charges	5 000
Frais de personnel	413 459	Produits des services	61 900
Autres charges gestion courante	66 114	Impôts et taxes	426 262
Atténuations de produits	14 000	Dotations et participations	150 429
Charges financières	26 000	Autres produits de gestion courante	31 000
Dépenses imprévues	21 150.75	Excédent de fonctionnement reporté	70 848.25
		Produits exceptionnels	7 884.50
TOTAL	753 323.75	TOTAL	753 323.75

• **INVESTISSEMENT**

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Restes à réaliser Opérations années précédentes	65 300	Solde d'exécution d'investissement reporté	116 652.54
Remboursements d'emprunts	62 000	Affectation en réserves	60 848
Subventions d'équipement versées	1 200.54	Subventions d'investissement	10 000
Opérations 2019	84 000	FCTVA	5 000
		Taxe locale d'équipement et taxe d'urbanisme	20 000
TOTAL	212 500.54	TOTAL	212 500.54

Pour information, le tableau ci-dessous précise le détail des restes à réaliser des opérations des années précédentes ainsi que le détail des opérations 2019 :

Opérations	N°	Compte	BP
RESTES A REALISER			
Constructions	185	2313	65 000 €
Mobilier et informatique Ecole	183	2184	300 €
OPERATION 191 : ACHAT DESHERBEUR INFRAROUGE			
Installation, matériel et outillage technique	191	2158	7 000 €

OPERATION 192 : TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE			
Constructions	192	2313	10 000 €
OPERATION 193 : CONSTRUCTION BIBLIOTHÈQUE			
Mobilier	193	2184	16 000 €
Constructions	193	2313	30 000 €
OPERATION 194 : MOBILIER ÉCOLE ET SALLES MUNICIPALES			
Mobilier	194	2184	13 000 €
OPERATION 195 : ÉQUIPEMENT ROUTE ET RÉSEAU			
Installation, matériel et outillage	195	2315	8 000 €
			149 300 €

Le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

3. Rétrocession lotissement « Verdauja 1 » et « Les Jardins de Cézanne »

Monsieur le Maire propose la reprise dans le domaine public de deux lotissements « Verdauja 1 » et « Les Jardins de Cézanne ». Il explique au conseil municipal que le transfert dans le domaine public communal des parties communes des deux lotissements peut être effectué dans la mesure où les travaux sont terminés et que la conformité est avérée. Ainsi, les organismes suivants : EDF, le Sicoval, le SIEMN et le SDEHG ont été sollicités pour conformité administrative et avis.

Tout est conforme après l'avis de ces services et un contrôle de l'état général en une visite sur site a été effectué, la procédure doit s'achever par la signature d'un acte administratif et le transfert dans le domaine public des parties communes.

Le Conseil Municipal approuve la reprise dans le domaine public communal à l'unanimité pour le lotissement Les Jardins de Cézanne et par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention pour le lotissement Verdauja 1.

4. Achat d'un désherbeur infrarouge

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'avec le vote par l'Assemblée Nationale, le 23 janvier 2014, de la loi interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, la marche vers le « zéro phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif.

Monsieur le Maire propose d'équiper le service technique d'un désherbeur infrarouge qui serait une véritable alternative au désherbage dit « chimique ». Véritable solution préventive et curative, le désherbage thermique permet d'éliminer les mauvaises herbes tout en respectant l'environnement.

Il précise que plusieurs sociétés ont été consultées et propose de retenir :

- l'offre de l'entreprise PÔLE VERT pour l'achat du désherbeur infrarouge et d'une lance promatic pour un montant de 5 672.50 € HT.
- d'imputer cette dépense sur l'opération 191 « achat de matériel ».

Le conseil municipal approuve cette proposition par 7 voix pour et 1 abstention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire la demande de subvention correspondante.

5. Création d'un poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent a demandé son avancement de grade à l'ancienneté. Il rappelle que trois avancements de grade sont possibles : au choix, par tableau d'avancement après examen professionnel et par voie de concours professionnel.

Cet agent remplit les conditions nécessaires pour être promu au grade supérieur d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe. Monsieur le Maire précise que la CAP a émis un avis favorable à cet avancement lors de la séance du 21 février 2019. Il informe que cet agent était en catégorie B mais suite à la réforme PPCR de 2017 il est passé d'office en catégorie A au grade d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis à la création du poste.

Le conseil municipal refuse la création du poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe par 6 voix contre et 2 abstentions.

6. Informations municipales

- Situation du service technique : Monsieur le Maire explique aux conseillers que l'agent technique qui était en contrat jusqu'au 20 mars 2019 n'a pas été prolongé car après un problème de santé il a été classé inapte par la médecine du travail.
Le recrutement est nécessaire car l'entretien de la commune nécessite deux postes à 35h et que le deuxième agent pour sa part partira à la retraite en 2021.
- Evolution des travaux à la salle des associations : Les travaux se poursuivent avec la mise à nu de la salle et la construction de WC et rangement à l'extérieur. L'architecte nous a conseillé fortement de changer le projet de rampe PMR de place et nous a conseillé sur les portes d'accès aux toilettes.
- Vie de l'école : Le séjour du groupe scolaire en classe transplantée à Leucate dans l'Aude du 19 au 22 mars 2019 a été une réussite. Les enfants et les accompagnateurs ont apprécié ce séjour. La subvention votée au conseil du 26 février sera versée après le vote du budget.

Un élève en difficulté scolaire et comportementale a quitté le groupe scolaire pour intégrer un établissement adapté.

Mme Estelle FAURE, adjointe aux affaires scolaires, informe les élus que le deuxième conseil d'école s'est tenu le jeudi 28 mars et leur fait part des points qui ont été abordés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h00.